

RENAUDEAU RENOU & ASSOCIES

Commissaires aux Comptes

Associés

- David Galaup
- Marc Claverie

Association CENTRE SOCIAL ST ELOI BEAUREGARD

40 rue Basse de Saint-Eloi
BP 68
17003 LA ROCHELLE CEDEX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Association CENTRE SOCIAL ST ELOI BEAUREGARD
SIEGE SOCIAL : 40 rue Basse de Saint-Eloi- BP 68 - 17003- LA ROCHELLE CEDEX

À l'Assemblée Générale de l'association Centre Social St Eloi Beauregard,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

A La Rochelle, le 12 mai 2021.

RENAUDEAU RENOU & ASSOCIES
Commissaires aux Comptes



Marc CLAVERIE